



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 07 / 2026

Portant réglementation de la circulation dans la rue du Sous-Lt Maussire à l'occasion de la pose d'un échafaudage

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** les articles L 2212-2 et L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, notamment les articles R 26 et 44,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU la demande de l'entreprise Peinture ENNESSER et Fils, 20 rue de l'Industrie à HOERDT pour la pose d'un échafaudage au 1 rue du sous-Lt Maussire

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la pose d'un échafaudage au 1 rue du Sous-Lt Maussire il y a lieu de réglementer la circulation pour des raisons de sécurité

ARRETE

- Article 1er :** L'entreprise Peinture ENNESSER et Fils à HOERDT est autorisée à poser un échafaudage au 1 rue du Sous-Lt Maussire et à occuper le domaine public du 23 février au 30 avril 2026.
- Article 2 :** A compter du 23 février 2026, la circulation des véhicules dans la rue du Sous-Lt Maussire est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :
- Le stationnement est interdit dans la zone des travaux
- Article 3 :** La chaussée devra être dégagée sur une largeur de 3,50 mètres afin de permettre le passage de véhicules d'intervention.
- Article 4 :** Les contrevenants au présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.
- Article 5 :** Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'entreprise Peinture ENNESSER et Fils à HOERDT
- Article 6 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.
- Article 7 :** Ampliation de l'arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau
 - L'entreprise Peinture ENNESSER et Fils à HOERDT



Kilstett, le 20 février 2026
Le Maire
Francis LAAS